

COMMISSION SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

P.V. n°01

Réunion du Mardi 25 Août 2020 au siège du District de la Gironde à Bruges.

Présents : MM. BOULE Jean-Michel (Président), ARDOUIN Jean-Michel, BESNARD Joël, MARTINE Pierre, CHEVAUCHEZ Jacques.

Assiste à la séance sans voix délibérative :

Mme Delphine FROIDEFOND, Secrétaire de Direction du District de la Gironde, pour fournir les informations qui pourraient être utiles à la Commission en vue d'accomplir sa mission.

ORDRE DU JOUR

Validation de la liste déposée pour l'élection du Comité de Direction du District de la Gironde de Football (mandature 2020/2024) lors de l'Assemblée Générale Elective du Samedi 19 septembre 2020 à Cenon (33150) Salle Le Rocher de Palmer – 1 rue Aristide Briand.

Le Président rappelle le processus électoral

En application de l'Article 16 des Statuts du District de la Gironde de Football, la Commission est chargée de veiller au respect des dispositions statutaires relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction.

Elle a compétence de se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier dernier ressort.

L'ouverture des candidatures s'est faite comme préconisé par la FFF : par parution sur le site officiel du District de la Gironde le 16/07/2020.

La clôture de dépôt des candidatures était fixée le 19/08/2020 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Le jour de l'Assemblée Générale, le vote se fera par voie électronique.

POINT SUR LES CANDIDATURES

Une seule liste a été reçue au secrétariat du District. Il s'agit de la liste « Ce que nous faisons, nous le faisons ensemble » conduite par Alexandre GOUGNARD.

ETUDE DE LA RECEVABILITE DE LA LISTE

Considérant que la liste d'Alexandre GOUGNARD

- a été reçue au secrétariat du District le 11 Août 2020, c'est à dire dans les délais,
- a été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception,
- comporte les éléments demandés

La déclaration de candidature de liste

- remplie et signée par la tête de liste,
- signée par tous les candidats,
- mentionnant leur n° de licence (club ou individuel),
- contenant une photocopie de leur pièce d'identité,



COMMISSION SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

- la liste des 30 membres (dont 4 obligatoires ; 1 arbitre, 1 éducateur, 1 femme, 1 médecin) avec les principales fonctions : Président, Vice-président, Secrétaire et Trésorier,
- La déclaration individuelle de non condamnation de chaque candidat.

Que chaque candidat remplit à la date de déclaration de sa candidature les conditions d'éligibilité tant générales que particulières définies (articles 13.2.1 et 13.2.2 des Statuts du District de la Gironde de Football).

DECISIONS

En vertu des considérants, la Commission juge recevable la liste d'Alexandre GOUGNARD qui sera proposée au vote des clubs en Assemblée Générale le 19 Septembre 2020.

Ce procès-verbal vaut récépissé de décision pour la liste d'Alexandre GOUGNARD.

Le Président,
Jean-Michel BOULE